



Flash cultures n°1 - Mardi 25 janvier 2022

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



Et c'est reparti pour une nouvelle année
Et il ne s'agit pas de trainer
En cette fin de mois de janvier
Car y a déjà de quoi bien s'occuper.

On commence à sentir le poids des années
Et l'on peut s'interroger
Avec tout ce qu'il faut trimballer
Si le Berlingo sera encore adapté
D'ici quelques années pour pouvoir tout transporter.

Et dire qu'il y avait des illuminés
Qui nous avaient prédit que tout serait simplifié
Un smartphone, un clavier...
Et en quelques touches, clics, tout serait terminé.

Si le Flash Cultures devait perdurer
Pourrait bien voir une offre d'emploi stipuler
« cherchons mulet de cultures »
Capable d'être lourdement chargé
Et ayant bonne capacité à se déplacer
Par tous les temps du futur.

Bon arrêtons de palabrer
Quand faut y aller, faut y aller
Grand écran de dame nature reste mon préféré
Plutôt que petit écran et télétravailler.



ET N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOS PESÉES DE COLZA, C'EST LE BON MOMENT COMME POUR LES RELIQUATS AZOTÉS

COLZA D'HIVER

*Ravageurs :

Larves de grosses altises

Comme prévu, dès le début de l'année, nous avons procédé de nouveau à des prélèvements de colza dans notre réseau de parcelles de l'automne. Le nombre de larves par pied était plutôt faible à l'entrée de l'hiver, une minorité de parcelles atteignait le seuil de risque. Du côté des traitements, si plus de traitements insecticides ont été réalisés que lors de la campagne précédente, une minorité de parcelles a été traitée avec du Boravi ciblant les larves d'altises. On a donc tout intérêt à connaître la population larvaire en ce début de mois de janvier pour de nouveau évaluer le risque en cette sortie d'hiver pour ces parcelles « non traitées ». Nous

avons aussi réalisé quelques comparatifs entre traité et non traité Boravi pour savoir si ce traitement réalisé vis-à-vis des larves diminue ou non la pression larvaire.

Pour rappel, seuils d'intervention en sortie d'hiver :

Si moins de 2 larves (L2+L3)/pied ne pas traiter sauf si poids frais < 10 g/pied de colza.

Si 2 à 5 larves/pied traiter si poids frais < 45 g/pied de colza et ne pas traiter si poids frais > 45 g/pied de colza.

Si plus de 5 larves/pied traiter sauf si poids frais > 80 g/pied de colza.

Tableau n°1 : Résultats et analyse de risque des berlèses de sortie hiver 2022 du réseau e parcelles suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura

Situation	Sol	Date traitement insecticide	Novembre		Janvier		
			Poids frais moyen en g/pied	Nb moyen larves/pied	Poids frais moyen en g/pied	Nb moyen larves/pied	
						total	L2/L3
Annoire	Argileux	17/09P-19/09P-22/10P	50	3,95	50	11,4	5,8
Chemin	Argileux	20/09P-3/10B-15/10P	17	1,7	29	1,7	1,4
La Loye	Argileux	14/09P-18/09P- 23/09B -1/10P-9/10P-26/10P-12/11P	57	3,1	58	5,05	3,1
Saint Aubin ES	Argileux	9/09P-16/09P-22/10P-6/11P- 18/11B	75	6,3	49	2,05	0,7
Vercia	Argileux	21/09P-28/09P-17/10P	17	0,4	27	0,9	0,2
Vers-sous-Sellières	Argilo-limoneux	traité	123	2,55	79	2,75	1,9
			6	0,67			
Authume	Limono-argileux	17/09P- 24/09B -1/10P-22/10P	54	1	60	3,65	2,1
Saint-Lothain	Limono-argileux	14/09P-24/09P- 30/09B - 23/11B	7	0,1	21	0,2	0,1
Balaiseaux	Limon	18/09P-28/09P-27/10P	57	4,2	42	5,55	3,5
Commenailles	Limon	Sept P	58	8	72	8,15	5,1
Cosges	Limon	16/09P-28/09P- Oct B -Oct P	67	2,5	30	2,05	0,6
			4	0,9			
Les Hays	Limon	12/09P-18/09P-24/09P- 24/11B	27	3,6	41	2,35	1
Montbarrey	Limon	Aucun traitement	70	1,5	46	2,45	0,8
Relans	Limon	18/09P	54	2,8	40	5,7	1,4
Saint Aubin AB	Limon	29/09P-26/10P- 19/11B	61	6,6	90	4	2,6
Villangrette	Limon	3/09P-22/10P	35	6,1	46	2,6	0,8

P : pyrèthrianoïde B : Boravi WG

Lors des prélèvements de colza, seulement 1 parcelle sur les 16 retenues n'a pas reçu de protection insecticide à l'automne et seulement 4 ont été traitées avec un Boravi visant les larves d'altises. Suite aux Berlèses, 25 % des parcelles (4/16) atteignent ou dépassent le seuil de risque et nécessitent donc une protection insecticide le plus rapidement possible sous réserve que portance et temps poussant soient réunis (ligne en rouge dans le tableau 1). Trois parcelles ont été surlignées en orange. Le seuil de risque n'y est pas atteint uniquement en raison du poids frais plutôt élevé. Dans ces parcelles, où la densité est parfois très faible, comme à La Loye, les poids frais varient selon les pieds. Une certaine proportion de pieds peut donc être considérée à risque. Dans un contexte où

le colza est très attractif financièrement, et compte-tenu du coût d'un Boravi, une protection insecticide peut se « défendre ». À chacun de voir selon sa situation. Pour les autres cas de figure, les populations larvaires sont faibles voire très faibles et inférieures au seuil d'intervention. Aucun traitement à base de Boravi n'est nécessaire, ou ne peut être réalisé comme dans le cas de Saint-Lothain puisque les 2 interventions maximum autorisées par campagne l'ont été.

Tableau n°2 : Parcelles traitées au Boravi en novembre : comparatif des berlèses sortie d'hiver des zones traitées et TNT

Situation	Date traitement insecticide	Traité			TNT Boravi		
		Poids frais moyen en g/pied	Nb moyen larves/pied		Poids frais moyen en g/pied	Nb moyen larves/pied	
			total	L2/L3		total	L2/L3
Saint-Aubin Terre Blanche AB	29/09P–26/10P– 19/11B	90	4	2,6	85	9,05	4,3
Les Hays Terre Blanche	12/09P-18/09P-24/09P- 24/11B	41	2,35	1	50	6,32	1,2
Saint-aubin Terre Noire ES	9/09P-16/09P-22/10P-6/11P- 18/11B	49	2,05	0,7	51	5,8	3,3
Saint-Lothain	14/09P-24/09P- 30/09B-23/11B	21	0,2	0,1	16	0,9	0

L'échantillon de parcelles traitées au Boravi ayant mis en place un TNT est faible mais représente diverses situations : deux limons blancs et 2 terres argileuses de vallée, ou 1 « petit », un « gros » et 2 colzas « moyens ».

Les témoins non traités Boravi ont des infestations larvaires plutôt faibles. La parcelle de Saint-Aubin en terre blanche, qui a le plus de larves par pied (9) n'est pas considérée à risque en raison d'un poids frais très élevé, supérieur à 80g. Le traitement Boravi a permis de réduire d'environ de moitié la quantité de larves, totales comme de L2+L3.

La parcelle des Hays qui a aussi plus de 5 larves par pied reste très éloignée du seuil en raison de la très faible proportion de L2/L3. Le traitement Boravi réduit des 2/3 le nombre de larves mais uniquement les L1 estimées peu nuisibles pour le colza. En effet, quand elles seront développées, donc en capacité de faire des dégâts, normalement le colza sera lui aussi développé et en capacité de les supporter.

La parcelle de Saint-Aubin en terres argileuses, malgré plus de 5 larves par pied et une bonne proportion de L2/L3 est inférieure au seuil en raison d'un poids frais > 45g. Le traitement Boravi a permis de réduire le nombre de larves des 2/3 ou des 4/5 selon celles que l'on considère.

Pour finir, la parcelle de Saint-Lothain, petit colza très ex-

posé aux grosses altises, a un nombre de larves très faible, toutes des L1. Le Traitement Boravi permet tout de même de réduire de plus des ¾ le nombre de larves pour être au final insignifiant.

Même si le TNT de toutes les parcelles n'atteint pas le seuil de traitement, laissant penser que le traitement n'était pas indispensable, le traitement Boravi réalisé en novembre a permis de réduire et de façon significative le nombre de larves. Bien joué pour celles et ceux qui sont parvenus à « passer », de tels résultats n'étaient pas « gagnés » au vu des conditions météo lors du traitement Boravi.

Conclusion

Si vous ne disposez pas de résultats de « berlèse » sur votre ou vos parcelles de colza, difficile de savoir s'il faut intervenir ou pas avec un Boravi dans l'hypothèse où vous ne l'auriez pas déjà fait. Au vu de nos résultats, la tendance est plutôt non.

Si vous avez réalisé un traitement Boravi en novembre ou après, tout indique qu'il n'y a pas à y revenir.

Et en cas de traitement toujours laisser un TNT loin des bordures.